

Productions végétales spécialité Protection des cultures

RNCP16574 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1301, A1202, A1203
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est capable de développer et d'appliquer des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée intégrée et de la gestion durable des cultures végétales. Il peut participer à la gestion et à l'organisation de projet ou de manifestations. Il peut également gérer une entreprise d'entretien d'espaces verts, un service « Jardins » d'une collectivité locale...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Pour mener à bien ces activités le diplômé mobilise ses connaissances scientifiques, légales, économiques et environnementales appliquées à la protection des végétaux..

Il mobilise les techniques de lutttes alternatives physique et biologique en adaptant la méthode à l'espèce et aux types de risques encourus.

Il conçoit ou améliore un produit ou une méthode de lutte alternative.

Il peut mettre au point de nouveaux produits respectueux de l'environnement et assurer une veille technologique efficace.

Il inscrit ses pratiques dans le respect du cadre légal et prend en compte les aspects économiques liés à l'environnement et à la bio protection des végétaux.

Il sait travailler en autonomie : établir des priorités, gérer son temps, s'auto-évaluer, élaborer un projet personnel.

Il utilise les technologies de l'information et de la communication.

Il sait mener une recherche d'information : préciser l'objet de la recherche, identifier les modes d'accès, analyser la pertinence, expliquer et transmettre.

Il peut mettre en œuvre un projet : définir les objectifs et le contexte, réaliser et évaluer l'action.

Afin de réaliser une étude, il sait poser une problématique ; construire et développer une argumentation ; interpréter les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel exerce son activité au sein de différents organismes et entreprises :

- Collectivités territoriales et services d'Etat

- Centres techniques et/ou de recherche privées ou publics
- Fournisseurs de matériels agricoles, horticoles...
- Entreprises d'espaces verts
- Producteurs horticoles et/ou maraîchers
- Groupement de producteurs (ex Cerafel...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut prétendre à un emploi de :

- Chef d'entreprise en productions végétales
- Chef de culture en productions végétales
- Technicien spécialisé en conseil et/ou d'expérimentation
- Technicien spécialisé de recherche
- Responsable qualité
- Gestionnaire d'espaces naturels
- Gestionnaire d'espaces verts
- Formateur-animateur
- Technico-commercial

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 788 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	35 340
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants + Enseignants-chercheurs + Professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16574/>